

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le gouvernement français est représenté au Canada par un ministre, M. Ristelhueber.

2. Son bureau se trouve à la légation française, rue Sussex, à Ottawa. Les membres de son personnel sont M. de Lageneste, premier secrétaire, M. Treuil, attaché commercial, et M. du Boisberranger, secrétaire. La légation française est soumise au même régime et aux mêmes obligations que les autres légations au Canada.

3. Non.

4. Le premier ministre du Royaume-Uni a déclaré qu'il était opportun de maintenir les relations actuelles en ce qui concerne la représentation diplomatique entre la France et le Canada.

5. Oui.

6. Il n'est pas dans l'intérêt public de répondre à cette question.

REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT CANADIEN EN EIRE

M. CHURCH:

1. Le Gouvernement a-t-il un envoyé ou ministre en Eire?

2. Dans l'affirmative, qui est-il; quels sont les membres de son personnel; quels sont les salaires et allocations de chacun?

3. Combien tout ceci coûte-t-il annuellement au Canada?

4. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont-elles en Eire de semblables légations, et où sont-elles situées?

5. Le Canada a-t-il un commissaire du commerce à Dublin?

6. Le cas échéant, ces envoyés ne rendent-ils pas les mêmes services que les commissaires du commerce?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Nous avons un haut commissaire canadien en Irlande.

	Salaire	Allocation
2. M. John Kearney, Haut commissaire... ..	\$7,500	\$8,000
M. E. J. Garland, se- crétaire... ..	3,540	2,000
Mlle E. O'Malley, sté- nographe, classe 3... ..	1,620	250
M. B. Chambers, mes- sager-commis... ..	465	

3. 1940-1941, \$30,281.49

4. L'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas de bureau semblable en Irlande.

5. Nous n'avons pas de commissaire canadien du commerce à Dublin.

6. Il n'y a pas de chevauchement dans les services.

GREFFIER ADJOINT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre une copie du décret ministériel C.P. 454, du 21 janvier 1942, concernant la mise à la retraite de M. T. M. Fraser, greffier adjoint de la Chambre.

J'ai nommé M. C. W. Boyce, chef des journaux anglais, pour remplir les fonctions de greffier adjoint de la Chambre en attendant que le Gouverneur en conseil fasse une nomination permanente.

SERGEANT D'ARMES ADJOINT SUPPLÉANT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai nommé M. J. Laundy sergent d'armes adjoint suppléant pour la durée de la présente session du parlement.

LA GUERRE

RÉGIMENTS CANADIENS À HONG-KONG

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Si nous nous trouvons à avoir disposé des affaires courantes, j'implore l'indulgence de la Chambre pour faire un bref exposé, à propos d'un sujet qui tient d'une question de privilège. Après une lecture attentive et une étude soignée des explications fournies hier par le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) au sujet de l'expédition de Hong-Kong, j'en suis venu à la conclusion qu'elles révèlent une situation fort grave et dont je me crois tenu de parler. Dans mes remarques d'hier, je ne traitais pas en particulier la question des ressources en hommes.

A mon sens, aucun de ceux qui examineront la déclaration du ministre n'y verra une réponse satisfaisante aux questions que le public s'est posées au sujet de Hong-Kong, en particulier, et de la situation au pays, en général, quant à nos ressources en hommes. Une étude approfondie de l'exposé du ministre m'a révélé certains faits qu'en ma qualité de profane dans les questions militaires je n'avais pas pleinement saisis, quand cet exposé d'ordre fort technique et je puis ajouter, de nature subtile, a été fait. Depuis, je l'ai lu attentivement et d'autres remarques de ma part s'imposent. J'implore donc, pour ce faire, l'indulgence de la Chambre.

La population a droit à des renseignements supplémentaires et j'indiquerai le moyen de les communiquer. L'envoi à Hong-Kong de 138 à 148 hommes ayant reçu moins que l'entraînement minimum établi définitivement et indiscutablement l'existence d'une sérieuse pénurie d'hommes entraînés au pays. Il faut supposer que s'il avait existé des hommes formés, on les aurait envoyés. Il est difficile de croire que le ministre de la Défense nationale ou les autorités militaires eussent envoyé des soldats non entraînés s'ils disposaient d'effectifs formés.

Ce fait soulève nettement la question de l'état de nos réserves entraînés. Elle revêt une importance si capitale qu'à mon avis